

## Se séparer <sup>[1]</sup>

C'était une évidence...vous aviez trouvé votre moitié. Vous avez construit votre nid et peut-être même agrandi la famille. Mais toutes les histoires d'amour ne se déclinent pas sur le mode « ils vécurent heureux à jamais et eurent beaucoup d'enfants ». Le mot séparation a été lâché et un retour en arrière semble impossible.

Dans votre démarche de désunion, il vous faudra partager les biens <sup>[2]</sup>, mais aussi vos finances et vos assurances <sup>[3]</sup>.

Êtes-vous marié, en cohabitation légale ou en union libre <sup>[4]</sup> ? Les voies légales ne sont pas les mêmes selon le régime de votre union.

Le bien-être des enfants <sup>[5]</sup> est une question souvent centrale dans une séparation et ne doit pas être négligé. Tout comme la question de la pension alimentaire <sup>[6]</sup>, pour les enfants mais aussi parfois pour le conjoint.

Enfin, se séparer a des implications fiscales <sup>[7]</sup> au-delà de la question de la pension alimentaire. Certains éléments de votre sécurité sociale <sup>[7]</sup> peuvent également être concernés.

---

**Bron-URL:** <https://www.wikifin.be/nl/node/1303>

### Links

[1] <https://www.wikifin.be/nl/node/1303>

[2] <https://www.wikifin.be/fr/moments-de-vie/se-separer/separer-les-biens>

[3] <https://www.wikifin.be/fr/moments-de-vie/se-separer/separer-les-finances-et-les-assurances>

[4] <https://www.wikifin.be/fr/moments-de-vie/se-separer/etes-vous-en-union-libre-en-cohabitation-legale-ou-maries>

[5] <https://www.wikifin.be/fr/moments-de-vie/se-separer/les-enfants>

[6] <https://www.wikifin.be/fr/moments-de-vie/se-separer/la-pension-alimentaire>

[7] <https://www.wikifin.be/fr/moments-de-vie/se-separer/consequences-pour-vos-impots-votre-heritage-et-votre-securite-sociale>